

Secteur Tertiaire Informatique Filière « Etude et développement »

Développer une application Web Front-End

Fil rouge BDTK

Apprentissage

Mise en situation

Evaluation



Version	Date	Auteur(s)	Action(s)
1.0	07/07/21		Création du document

TABLE DES MATIERES

Tabl	le des matières	2
1.	Contraintes	4
2.	Dossier technique détaillé	4
2.1	Page de garde et sommaire	4
2.2	Contexte ou Introduction	4
2.3	Analyse UML	5
2.4	Réalisation	5
2.5	Essais	5

Préambule

Ce document est l'énoncé du travail à réaliser, il fait suite au cahier des charges « BDTK ».

Objectifs

Création d'une application Web Front-End avec interfaces dynamiques, adaptables et tous les contrôles.

Méthodologie

Ce fil rouge sera traité en trois étapes progressives :

- Fil rouge UML
 - o Analyse fonctionnelle et maquettage.
- Fil rouge Statique HTML/CSS
 - o Réalisation des interfaces graphiques de l'application basées sur les maquettes.
- Fil rouge Dynamique
 - o Listing de données, pages détails, filtres / recherches, Passage d'information...

1. CONTRAINTES

1.1 Cas d'Utilisation « Gerer un Emprunt »

Vous implémenterez au moins le cas d'utilisation détaillé « Gérer un emprunt » avec le scénario nominal et les scénarios alternatifs.

1.2 DEVELOPPEMENT MOBILE FIRST

Vous devrez penser à maquetter l'application pour être ergonomique sur smartphones. Sans oublier pour autant le PC de bureau.

(Visuels sympas, ergonomiques et facile d'utilisation)

2. Dossier technique detaille

Un seul fichier nommé enom1-prénom2>_FilRouge_Front-End.pdf, au format PDF.

2.1 PAGE DE GARDE ET SOMMAIRE

Le document commence par une page de garde comprenant le titre du projet, le logo et le nom de l'AFPA, le nom des auteurs et la date.

Le sommaire commence sur la seconde page.

2.2 CONTEXTE OU INTRODUCTION

Contenu global du document, reformulation du besoin, User Stories développées

- o Lister l'ordre des principaux chapitres.
- Rappel du sujet et du but à atteindre.
- Lister les User Stories développées.
 - User Storie: Description brève d'une fonctionnalité vue par l'utilisateur. (Sous-partie d'un Use Case)

2.3 ANALYSE UML

Vous pouvez démarrer cette partie par une mini-introduction (ordonnancement de la partie, liste des UC...).

- o Les exigences fonctionnelles et les acteurs.
- Diagramme complet de tous les Cas d'Utilisation avec les Acteurs.
- Descriptif du ou des Cas d'Utilisation réalisé(s).
- Plan de navigation (à enrichir progressivement).
- Liste des maquettes à réaliser en rapport aux Cas d'Utilisation.
- Liste des jeux d'essai pour tester le comportement de l'application et les contrôles. (En rapport notamment avec les Cas d'Utilisation.)
 - Liste des contrôles mis en place en commençant par le cas nominal puis le(s) cas alternatif(s);
 - Nom des éventuels login et mots de passe utilisateurs.

2.4 REALISATION

Vous pouvez démarrer cette partie par une mini-introduction (ordonnancement de la partie...).

- Scrum board (Trello ou équivalent)
 - Présentez sur une page la liste des tâches avec leur avancement et le binôme.
- Charte graphique
 - Choix des couleurs, des polices, des emplacements de menus...
- Descriptif des IHM réalisées
 - Rappel des maquettes
- Liste et description de l'arborescence du projet
 - fichiers et dossiers de l'application.
- Liste et <u>description</u> des fonctions / méthodes principales.
 - Éventuellement : génération de la doc via doxygen.

2.5 ESSAIS

- o Installation
- Jeux d'essais

Vous n'oublierez pas de tester et vérifier le contenu de vos fichiers avant de les livrer.

Les commentaires ne sont pas une option. (Description avec les entrées / sorties pour chaque fonction / méthode)

L'application ne devra contenir que les parties testées et validées. (Grisez et bloquez les parties incomplètes.)

Enlevez tous les fichiers temporaires, les dossiers \old\ et autres fichiers non utilisés.

Ne commencez pas par tous les bouts. (Validez votre code bloc par bloc).

Créez de nouvelles versions si vous avez le temps d'en faire davantage. (Mais seulement après avoir valider la version précédente!)

Bon courage !!!

Equipe de conceptionBin Damien - Ifs

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle.

« Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »